

Office du patrimoine et des sites
Service cantonal d'archéologie

Intervention du Service cantonal d'archéologie
Quai d'Hermance 10, Hermance
Mars – Juin 2014

Rapport sur le suivi du chantier de restauration et
transformation du bâtiment sis 10 quai d'Hermance
(anciennement maison Bossart) **(He 020)**

Philippe Ruffieux et Marion Berti, Novembre 2014



Sommaire

1. Fiche technique	2
2. Contexte historique et circonstances de l'intervention	3
3. Modalités de l'intervention	7
4. Le mur mitoyen avec les maisons 1-3 ruelle de Galeries et 34 rue du Midi (M1)	9
4.1 <i>Première phase : 13^e siècle</i>	9
4.2 <i>Les phases postérieures</i>	11
5. Le bâti du 10 Quai d'Hermance (« Maison Bossart »)	12
5.1 <i>Le premier bâtiment (M2, M3)</i>	12
5.2 <i>Les reprises ultérieures</i>	19
6. Conclusions	24
7. Bibliographie	26

1. Fiche technique

Chantier :	Ancienne maison « Bossart », Quai d'Hermance 10, 1248 Hermance
Parcelle :	1060
Maître d'ouvrage :	Commune d'Hermance Rue de l'église 1 1248 Hermance
Type de travaux :	Transformation et rénovation
Architecte mandataire :	atba – l'atelier, bureau d'architectes SA Stéphane Fuchs – Jose Antonio Garcia Carrera Rue des Vieux-Grenadiers 8 1205 Genève
OPS – SCA :	Philippe Ruffieux Marion Berti
Dates de l'intervention :	Mars 2014 à Juin 2014

2. Contexte historique et circonstances de l'intervention

Le bourg d'Hermance, fondé vers le milieu du 13^e siècle, constitue un bel exemple de ville neuve médiévale. Les circonstances historiques de sa fondation ont été largement commentées et nous renvoyons le lecteur intéressé à la bibliographie traitant du sujet¹.

A partir de 1969, plusieurs campagnes de fouilles sont menées par le Service cantonal d'archéologie, au gré des projets d'aménagement qui touchent au sous-sol du bourg ou à son bâti. Ainsi l'enceinte de la ville neuve voit son tracé, petit à petit, se préciser² ; l'église, adossée à ce mur d'enceinte fait l'objet de fouilles³ ; puis plusieurs maisons encore existantes, dont le noyau primitif appartient à la ville du 13^e siècle, sont étudiées et documentées⁴. Diverses interventions de moindre ampleur concernent encore le sous-sol ou le bâti d'Hermance.

La question de l'enceinte de la ville neuve demeure centrale parmi les problématiques en cours au sujet de ce site. Plusieurs portions du mur constituant la défense de la ville ont en effet été mises en évidence, notamment sur le front nord.

Suivant une pratique architecturale bien connue dans la région, les maisons des îlots périphériques étaient bâties les unes à côté des autres, contre la muraille, d'après un plan rectangulaire présentant une façade sur rue étroite et de longs murs mitoyens⁵. La muraille du 13^e siècle est ainsi souvent en partie conservée dans les murs des maisons qui la constituaient à l'origine (26-28 rue du Nord)⁶.

D'autres parties de l'enceinte ont été mises au jour au cours de fouilles, notamment dans la partie nord-ouest du Bourg-d'en-Bas, où une tour quadrangulaire marquait l'extrémité de la fortification⁷, mais également dans le Bourg-Dessus (19 rue du Bourg-Dessus)⁸.

Tous ces éléments architecturaux mis en évidence depuis de nombreuses années ont servi à préciser un plan de la ville neuve qui évolue ainsi à chaque nouvelle découverte (**fig. 1 - 6**). La dernière version de ce plan (**fig. 6**), publiée par J. Bujard⁹, propose un mur d'enceinte entourant la ville basse sur ses fronts nord, est et sud, l'enceinte orientale faisant la jonction avec la ville haute, elle-même protégée par une muraille dont des tronçons sont attestés sur chacun des fronts. Au sud-est se dresse le donjon, bâti au 14^e siècle (1338-1339)¹⁰, dernier vestige du château. Les murs de braie doublant l'enceinte du Bourg-d'en-Bas seraient contemporains du donjon.

A l'ouest, aucun élément de fortification, hormis aux extrémités nord et sud, n'avait jusqu'alors été repéré : au nord ont été découverts les vestiges de la tour nord-ouest, alors qu'au sud les restes de la tour sud-ouest seraient conservés dans les fondations d'une maison de maître (maison Naef, 2 quai d'Hermance). La question de l'existence d'un mur d'enceinte fermant la ville côté lac est toujours débattue. En 1971 puis en 1973, C. Bonnet proposait un front occidental défendu par une enceinte constituée d'une courtine et de tours carrées¹¹. Outre les tours d'angle, un tronçon de l'enceinte serait conservé dans les caves de

¹ Voir notamment : BLONDEL 1946-1947 ; 1956 ; FATIO 1954 ; BONNET 1973.

² BONNET 1971 ; BONNET 1973, pp. 15-34.

³ BONNET 1973.

⁴ BUJARD 1997.

⁵ Voir GRANDJEAN 1984.

⁶ Par exemple BUJARD 1989, fig. 5a-5b, p. 207. Voir aussi BONNET 1992, p. 19 (35 rue du Midi) et BUJARD 2011, pp. 230-231 (34 rue du Nord).

⁷ BONNET 1971, pp. 164-166 ; BONNET 1973, pp. 15-34.

⁸ BONNET 1992, pp. 19-20.

⁹ BUJARD 2011, p. 227.

¹⁰ BLONDEL 1956, p. 307.

¹¹ BONNET 1971, p. 169 ; 1973, p. 17.

l'ancien Café du Léman¹². Le port de la ville serait situé dans la partie nord du front du lac, au sud de la tour d'angle nord-ouest.

En 1997, cette proposition était contestée par J. Bujard qui considérait que la défense de la ville côté lac reposait sans doute sur un système de pieux installés dans le lac¹³. Il situait en outre le port dans la partie sud du front lacustre, au débouché de la rue du Midi¹⁴. Suite à une analyse du bâti effectuée au 15 B rue des Galeries en 2001, G. Deuber rejoignait l'opinion de J. Bujard et proposait un front du lac dont la défense était assurée par l'alignement des façades des maisons plutôt que par un mur d'enceinte continu¹⁵. La façade de la maison en question, datée par G. Deuber du 14^e siècle, ne présentait effectivement pas l'aspect d'un mur d'enceinte, puisqu'elle était constituée d'une maçonnerie d'épaisseur ordinaire, percée de surcroît de plusieurs ouvertures. Le bâtiment mitoyen au sud (16 quai d'Hermance) déborde largement, en direction du lac, de l'alignement de la façade étudiée ; il a été daté du 13^e siècle.

C'est dans cette problématique que s'est inscrit le chantier de transformation de la maison dite « Bossart », ou 10 quai d'Hermance. Celle-ci est en effet située à l'extrémité occidentale de l'îlot défini par les rues Centrale et du Midi (**fig. 6, en rouge**), et pouvait de ce fait livrer des renseignements importants sur l'aménagement du front de la ville neuve situé face au lac.

Du 12 au 14 novembre 2012, une série de sondages dans la substance du bâtiment a été réalisée pour le compte du Service cantonal d'archéologie par l'entreprise Cuenod Constructions SA. Il en est résulté un bref rapport d'évaluation archéologique mentionnant notamment la présence d'ouvertures en forme de « meurtrières » dans le mur mitoyen avec les maisons 1-3 ruelle des Galeries et 34 rue du Midi, et exprimant le souhait du Service cantonal d'archéologie d'intervenir sur certaines parties du bâtiment, en particulier le mur mitoyen¹⁶.

Un rapport historique a par ailleurs été commandité par la CMNS. Remis en décembre 2012, celui-ci propose une analyse assez détaillée de l'architecture du bâtiment, sur la base des éléments alors visibles dans ses murs et de l'interprétation de son plan¹⁷. L'aspect du mur mitoyen ainsi que la présence de meurtrières suggèrent qu'il s'agisse d'un segment de l'enceinte du 13^e siècle fermant le front côté lac. L'alignement de ce mitoyen avec la façade de la maison sise 15 B ruelle des Galeries, ainsi qu'avec l'angle sud-est de la tour mise au jour en 1969 confortent cette hypothèse, de même que la hauteur des meurtrières, identique à ce qui a pu être observé à la ruelle des Galeries ou dans les maisons de la rue du Nord (26-28 rue du Nord).

Le rapport s'intéresse aussi au plan du bâtiment et note l'épaisseur particulièrement importante des murs dans la moitié nord de la maison « Bossart » qui indiquerait une fonction militaire de cette construction probablement médiévale mais postérieure au 13^e siècle. En dernier lieu, les auteurs soulignent l'intérêt et la nécessité d'une étude détaillée de ce bâtiment.

Le choix du Service cantonal d'archéologie a été d'assurer le suivi du chantier de transformation du bâtiment, c'est à dire en documentant les éléments d'intérêt mis en évidence au cours des travaux de transformation, mais sans procéder lui-même à des décrépissages de murs. Nous présentons ici les résultats de ce suivi de chantier.

¹² BONNET 1973, p. 17.

¹³ BUJARD 1997, p. 11.

¹⁴ BUJARD 1997, p. 15.

¹⁵ DEUBER 2002, p. 395.

¹⁶ Rapport de Gaston Zoller, 19 novembre 2012.

¹⁷ DEUBER ZIEGLER & DEUBER 2012.

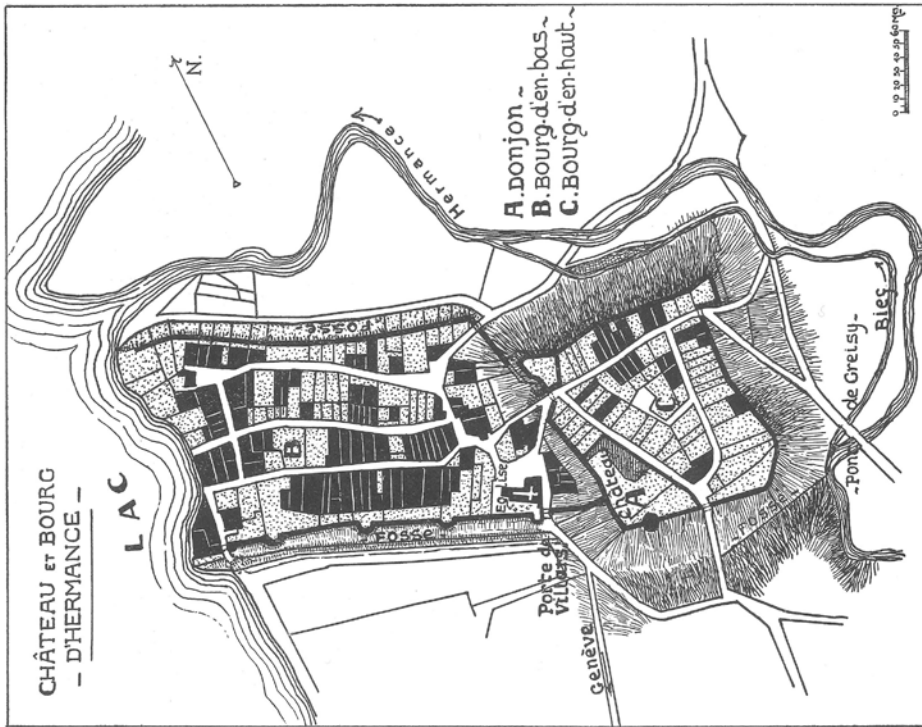


Figure 1. D'après BLONDEL 1956.

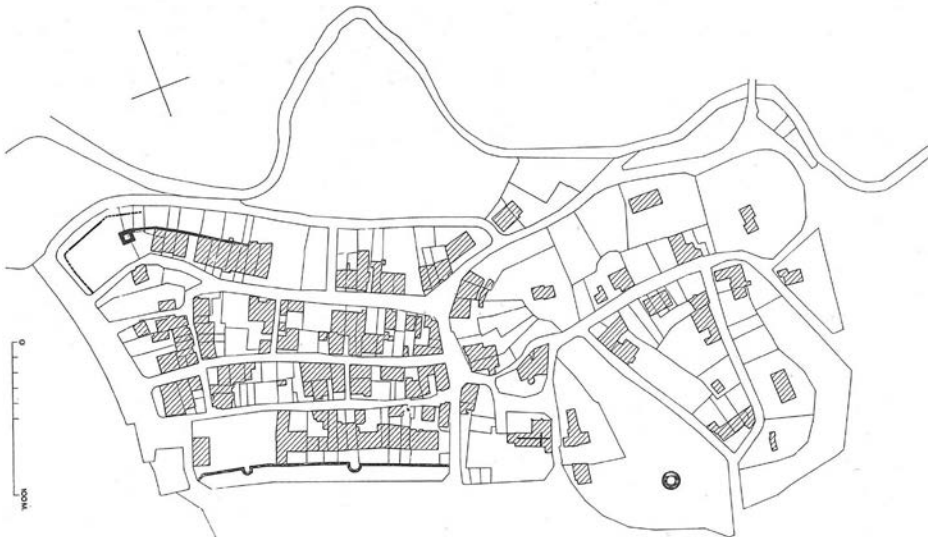


Figure 2. D'après BONNET 1971.



Figure 3. D'après BONNET 1973.

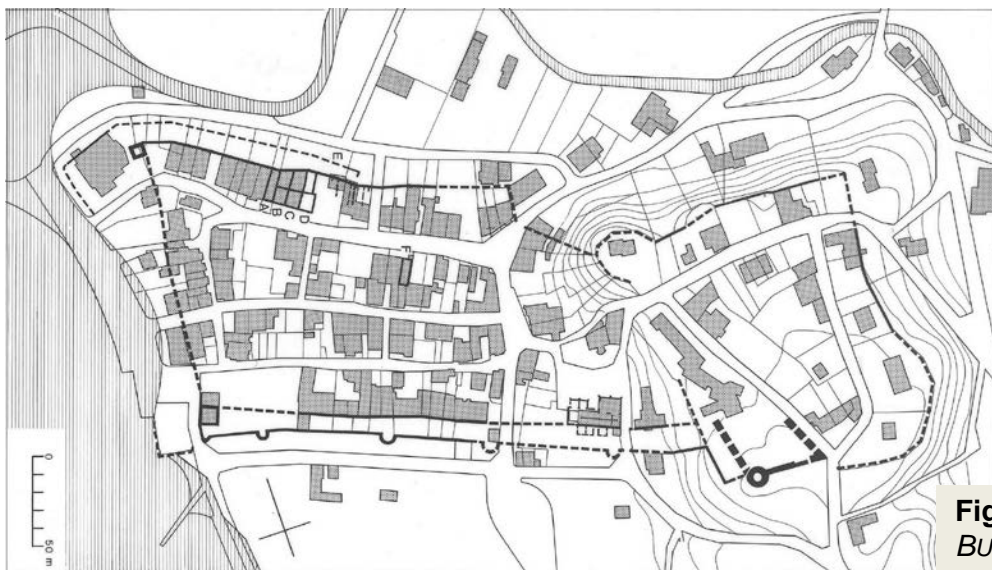


Figure 4. D'après BUJARD 1989.



Figure 5. D'après BUJARD 1997.



Figure 6. En rouge, la maison Bossart. D'après BUJARD 2011.

3. Modalités de l'intervention

L'intervention du Service cantonal sur le chantier du 10 quai d'Hermance s'est cantonnée au suivi des travaux de transformation/rénovation. Aucune opération de piquage n'ayant été menée par le Service, nous étions donc entièrement dépendant des options choisies par le maître d'ouvrage.

Le mur mitoyen que nous avons mentionné dans le paragraphe précédent (M1, **fig. 7, 8.1**) constituait à priori l'objet le plus intéressant de la maison « Bossart », du fait de la présence déjà visible de deux meurtrières dans sa moitié sud. Malgré l'enduit conservé sur toute la moitié sud de ce mur, quelques observations ont été faites, notamment grâce aux différences de profondeur des diverses reprises. Ce sont donc surtout des constatations superficielles qui ressortent de toute l'élévation, depuis le niveau de sol. Aucun piquage n'ayant été effectué ici, nous n'avons pas pu faire d'analyse fine des mortiers.

La moitié nord du mitoyen, en grande partie recouverte de ciment n'a pas non plus été piquée.

L'essentiel de l'étude s'est déroulée sur la façade du bâtiment (M3, M4, **fig. 8.2**), où un décrépissage a permis de faire de rapides observations et d'établir une documentation photographique.

Aucun dessin au pierre à pierre n'ayant été effectué, la documentation consiste en un relevé au théodolite laser sur le mur mitoyen, une documentation photographique dans l'ensemble du bâtiment, et un schéma à main levée pour la façade de la maison. Ces diverses méthodes documentaires, rapidement mises en œuvre, nous ont permis de restituer les élévations des murs M1 et M3-M4 (**fig. 7, 8.1**).



Figure 7. Portion sud du mur mitoyen (M1).

Figure 8.1

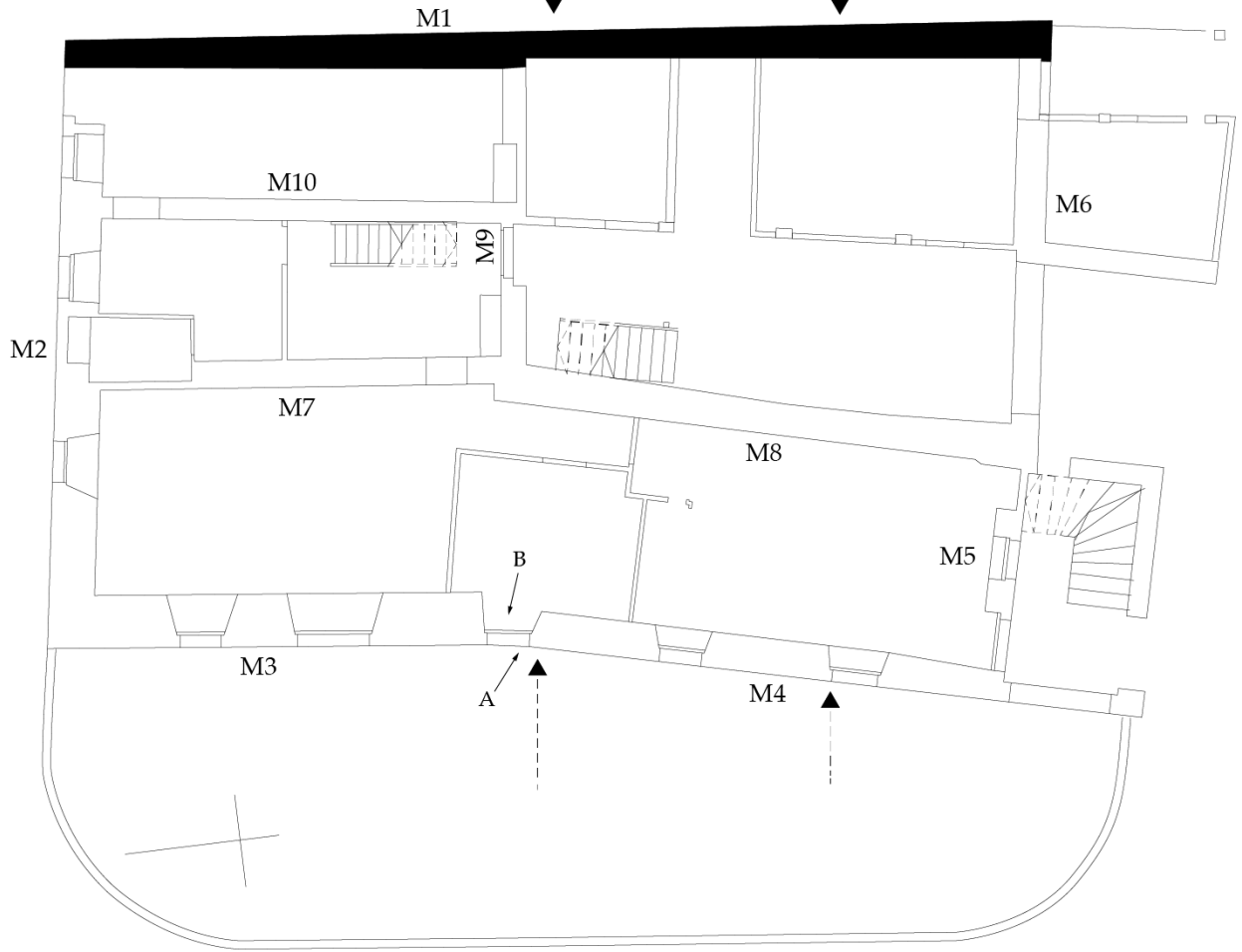
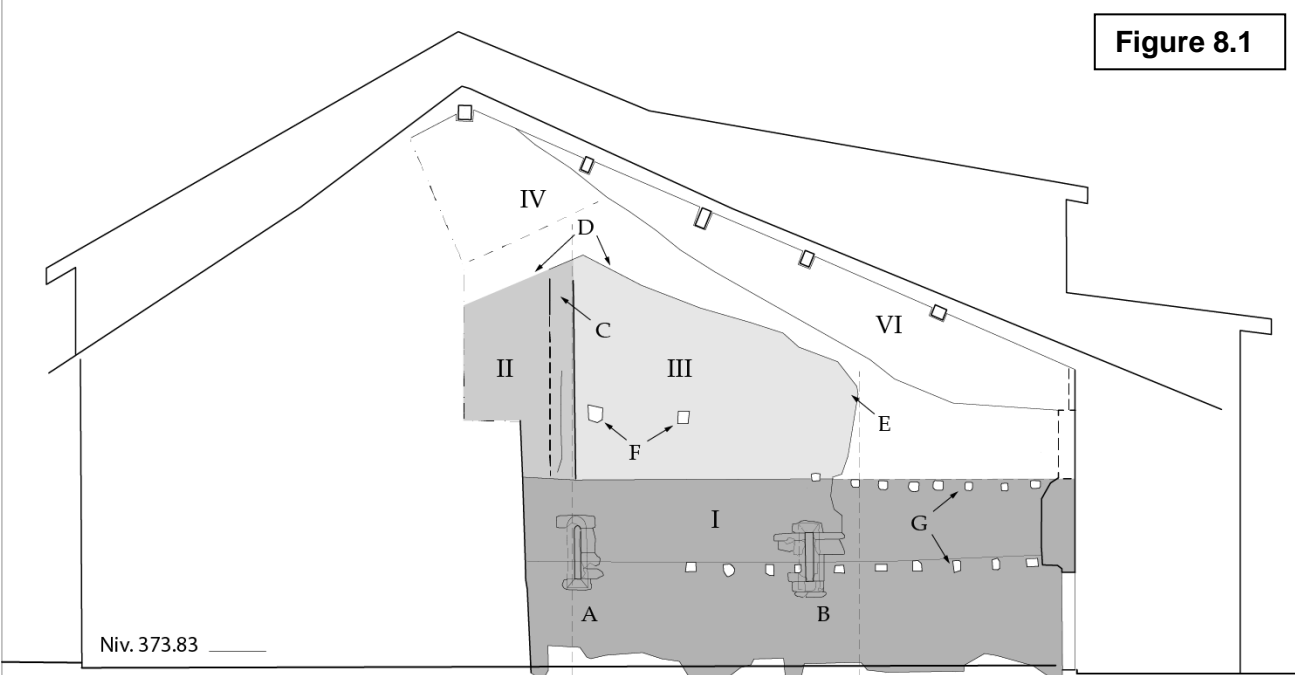


Figure 8.2

4. Le mur mitoyen avec les maisons 1-3 ruelle de Galeries et 34 rue du Midi (M1)

La moitié sud du mur mitoyen a fait l'objet d'un relevé au théodolite laser permettant de situer dans l'espace les deux archères, ainsi que les limites visibles des différentes étapes de construction, reprises, crépis ou enduits recouvrant ce mur qui n'a fait l'objet d'aucun piquage.

4.1 Première phase : 13^e siècle

Une première étape de construction est représentée par une maçonnerie constituée de pierres de rivière de taille variable. La fondation, peu profonde, a été reprise en sous-œuvre dans le cadre du chantier de transformation (**fig. 7**). A partir de moins d'un mètre depuis la semelle de fondation, les pierres sont disposées de manière oblique, en lits réguliers, alternés (**fig. 9**). Cette disposition avait déjà été observée dans des portions de l'enceinte au sud¹⁸ et au nord¹⁹ du Bourg-d'en-Bas.



Figure 9. Mur mitoyen. Maçonnerie de pierres de rivière disposées de biais en lits réguliers et alternés.

¹⁸ Charles Bonnet évoque une « méthode de l'*opus spicatum* » : BONNET 1973, p. 17 et fig. 13.

¹⁹ Jacques Bujard mentionne des « cailloux... partiellement assisés en épi » : BUJARD 1989, p. 205 et fig. 3-4.

La limite supérieure de cette phase de construction se distingue aisément, malgré la présence plus ou moins importante d'enduit, par le changement d'appareil et un léger retrait des phases postérieures par rapport à l'aplomb du mur (**fig. 8.1, 10**). La hauteur de cette première maçonnerie est d'environ 3,5 à 4 m. Il s'agit d'une élévation tout à fait comparable à celle observée dans l'enceinte nord (26 rue du Nord), que J. Bujard a attribué à une première phase de construction, constituée d'un mur de 4 m de haut, antérieure à l'édification des maisons qui s'y sont adossées et en ont complété l'élévation²⁰. On peut supposer qu'un même processus a été à l'œuvre ici.

A l'extrémité sud du mur, on note la présence de blocs de molasse qui pourraient avoir constitué un encadrement de porte dans le prolongement de la rue du Midi.



Figure 10. Mur mitoyen. La limite de la maçonnerie se distingue aisément dans le prolongement du trait rouge.

Deux ouvertures sous forme d'archères ont été signalées précédemment. La plus méridionale (**fig. 8.1 B, 11**) se situe à 5 m de l'extrémité sud du mur, la suivante se trouve environ 4 m plus loin (**fig. 8.1 A, 12**), toutes deux sont percées à un niveau identique d'environ 1,8 m au-dessus de la semelle de fondation du mur. Elles présentent par ailleurs des dimensions d'ouverture comparables : une hauteur de 0,95 à 1 m pour une largeur de 12 à 15 cm. Leur encadrement est constitué de blocs de molasse, mais diffère tant dans son aspect que dans son état de conservation. La première (**fig. 11**) est surmontée d'un linteau à ébrasement rectangulaire et de montants constitués de blocs irréguliers, disposés aussi bien horizontalement que verticalement. L'ébrasement, en particulier dans la partie inférieure et la pièce d'appui, est très abîmé. La seconde (**fig. 12**), nettement mieux préservée, présente un jambage droit fait d'un bloc allongé disposé verticalement et de deux blocs plus petits. L'ébrasement est bien conservé et se prolonge dans le bloc d'appui. Le linteau offre un ébrasement cintré. Le jambage gauche semble avoir été arraché et remplacé par une maçonnerie de galets recouverte d'enduit, probablement lors de son abandon.

²⁰ BUJARD 1989, p. 205.



Figure 11. Archère sud (B).

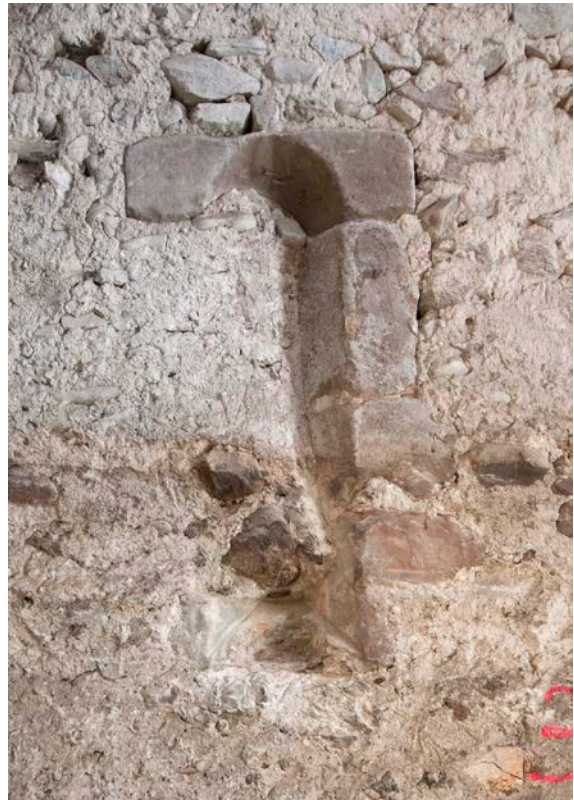


Figure 12. Archère nord (A).

La présence d'archères et d'une maçonnerie tout à fait comparable à celle des portions nord et sud du mur d'enceinte du Bourg-d'en-Bas suggère que ce mur mitoyen a constitué à l'origine un pan de fortification du front occidental (lac) d'Hermance.

4.2 Les phases postérieures

Plusieurs étapes postérieures sont visibles avec plus ou moins de clarté. On distingue d'une part les limites de murs pignons, qui pourraient appartenir aussi bien au bâtiment mitoyen qu'à celui qui nous concerne, et d'autre part les arrachements de murs qui sont clairement à mettre en relation avec l'évolution de notre bâtiment.

A l'aplomb de la seconde archère, on observe l'arrachement d'un mur perpendiculaire au mitoyen (**fig. 8.1 C, 10**). Certaines des pierres de moyen à gros calibre qui y étaient chaînées sont encore en place.

De part et d'autre de cet arrachement, la maçonnerie est limitée en élévation par le négatif d'une toiture (**fig. 8.1 D**). L'angle d'observation empêche une vision claire et une comparaison entre les deux pans visibles de ce négatif de toiture. De même, la présence d'un enduit ne permet pas de s'assurer de la relation qui les lie : la partie située à gauche de l'arrachement (**fig. 8.1 II**) paraît néanmoins différente de celle de droite (**fig. 8.1 III**). A droite de cette dernière, un autre arrachement apparaît (**fig. 8.1 E, 10**), constitué de pierres de rivière de petit module. Il marque visiblement la limite de ce pan de mur.

Une autre étape de construction prolonge la phase précédente vers le sud et surélève le mur en un pignon dont le sommet, invisible, est décalé vers le nord, peut-être à la hauteur du faîte de la toiture actuelle (**fig. 8.1 IV**).

Enfin, une dernière reprise comble l'espace jusqu'à la toiture actuelle (**fig. 8.1 VI**).

Signalons enfin de nombreux logements de poutres, notamment les deux plus larges dans la maçonnerie de la première reprise (**fig. 8.1 F, 13**), et deux séries de logements plus étroits, marquant les niveaux de plancher de la grange démolie récemment. Les poutres du second niveau sont d'ailleurs encore visibles sur nos photographies (**fig. 8.1 G, 14**).



Figure 13. *Les cinq phases visibles.*



Figure 14. *Charpente ancrée dans le mur.*

5. Le bâti du 10 Quai d'Hermance (« Maison Bossart »)

De même que dans le cas du mitoyen, les murs gouttereaux et la façade du bâtiment n'ont pas été systématiquement piqués, seules quelques observations ont donc été possibles.

5.1 Le premier bâtiment (M2, M3)

Le plan de la maison révèle deux éléments importants : d'une part, le mur de façade présente une inflexion en son milieu (**fig. 8.2 A, 16**), et d'autre part, la moitié nord de la façade (M3) et le mur gouttereau nord (M2) sont nettement plus épais que le reste des maçonneries (**fig. 8.2**). Cette constatation a amené E. Deuber Ziegler et G. Deuber à proposer l'existence « d'un grand bâtiment rectangulaire à très gros murs », maison haute du 15^e siècle, construction contemporaine du mur d'enceinte, tour ou segment de mur de braie du 14^e siècle²¹.

Les murs d'une épaisseur effectivement importante (jusqu'à 1 m) reposent sur une fondation de gros moellons (**fig. 14, 23 D**), observés jusqu'au désaxement de la façade (**fig. 16, 23 D**). En ce point, des pierres de grosses dimensions semblent marquer l'angle de la fondation

²¹ DEUBER ZIEGLER & DEUBER 2012, p. 23

(fig. 15). Le reste de la maçonnerie est fait de galets et pierres de rivière de petite à moyenne dimensions liées par un mortier gris-beige.



Figure 14. *Fondation de la moitié nord du mur de façade (M3).*



Figure 15. *Pierres de dimensions importantes marquant l'angle de la fondation du mur.*



Figure 16. Le mur de façade M4 (à gauche) présente un désaxement très net et une maçonnerie plus épaisse dans sa moitié nord M3 (au fond).



Figure 17. Mur nord, premier étage. L'importante reprise liée au percement et à l'aménagement de la fenêtre est bien marquée. A gauche de la fenêtre, une petite ouverture est coupée par la reprise et condamnée.

Au rez-de-chaussée, la face intérieure des maçonneries n'a pas été piquée, elle l'a été en revanche au premier étage, avant d'être rapidement recouverte de ciment. Nous n'avons pu faire que de rapides constatations : les ouvertures actuelles de la moitié nord du bâtiment ont en effet été percées dans des murs préexistants, condamnant les petites ouvertures antérieures (**fig. 17**). L'une d'elles se voyait partiellement au premier étage sur la face intérieure du mur nord, elle est constituée de pierres de rivière et semble présenter un léger ébrasement de son montant gauche (**fig. 18**). Les deux autres ont été repérées sur la face extérieure du mur de façade au premier étage également (**fig. 19, 20, 23 A-B**), elles présentent des encadrements différents (pierres de rivière ou molasse). Le mortier blanchâtre utilisé dans le bouchon correspond à celui des encadrements des fenêtres voisines et se distingue clairement du mortier gris du mur d'origine (**fig. 19, 20**).



Figure 18. *Petite ouverture condamnée.*



Figure 19. *Petite ouverture condamnée.*

L'étroitesse de ces ouvertures est certainement significative et même s'il ne s'agit pas, de toute évidence, de meurtrières, elles expriment de par leurs dimensions, avec l'épaisseur des murs, une volonté de protection. On ne peut par ailleurs exclure l'existence à l'origine de fenêtres ou d'archères à l'emplacement des ouvertures actuelles.

Il faut également signaler dans la moitié nord du mur mitoyen (M1), au premier étage, la présence d'un percement pratiqué dans la maçonnerie : porte permettant d'accéder au bâtiment voisin, condamnée probablement au 18^e siècle, ou armoire (**fig. 22**). S'il met en évidence l'épaisseur importante du mitoyen, il ne peut être associé avec certitude au premier bâtiment.

L'arrachement visible sur le mitoyen (**fig. 8.1 C**) à proximité de l'archère la plus septentrionale est peut-être à mettre en relation avec ce bâtiment aux murs puissants (**fig. 24 II**). En reliant sur plan l'angle supposé du mur de façade avec l'arrachement, on obtient un segment parallèle au mur nord (M2). Cette possibilité plaiderait pour l'existence de deux phases distinctes de maçonnerie dans le mur mitoyen, de part et d'autre de l'arrachement. Il est possible qu'un mur de refend ait divisé le bâtiment en deux parties est/ouest. Ce refend pourrait être le mur M7, que nous n'avons pas pu examiner. Enfin, la limite supérieure de cette construction, visible en façade, suit la pente d'une toiture couronnant le premier étage

(fig. 21, 23 E). Est-ce la configuration initiale ou une reprise ? S'il s'agit bien de la configuration d'origine, on pourrait alors exclure certaines des hypothèses mentionnées plus haut, notamment celles d'une maison haute, d'une tour ou d'un mur de braie, pour privilégier celle d'un bâtiment civil construit en avant du mur d'enceinte à une époque où la défense du front du lac n'était plus aussi sensible qu'au 13^e siècle.

Une autre hypothèse est à envisager concernant l'épaisseur importante des murs M2/M3 et la puissance de leurs fondations. Un examen de la mappe savoyarde de la commune d'Hermance, datée de 1732 (**fig. 25**), révèle qu'à cette époque, les maisons situées sur le front du lac avaient pour ainsi dire les pieds dans l'eau. L'absence de quai ou de digue protégeant les bâtiments des caprices du lac, expliquerait la nécessité de renforcer leurs murs et leurs fondations.



Figure 20. Petite ouverture condamnée (fig. 23 A). Montants en molasse. Le mortier du bouchon se distingue du mortier gris du mur.



Figure 21. Pente du pignon d'origine (fig. 23 E) visible dans le prolongement du trait rouge.



Figure 22. Percement dans le mur mitoyen.

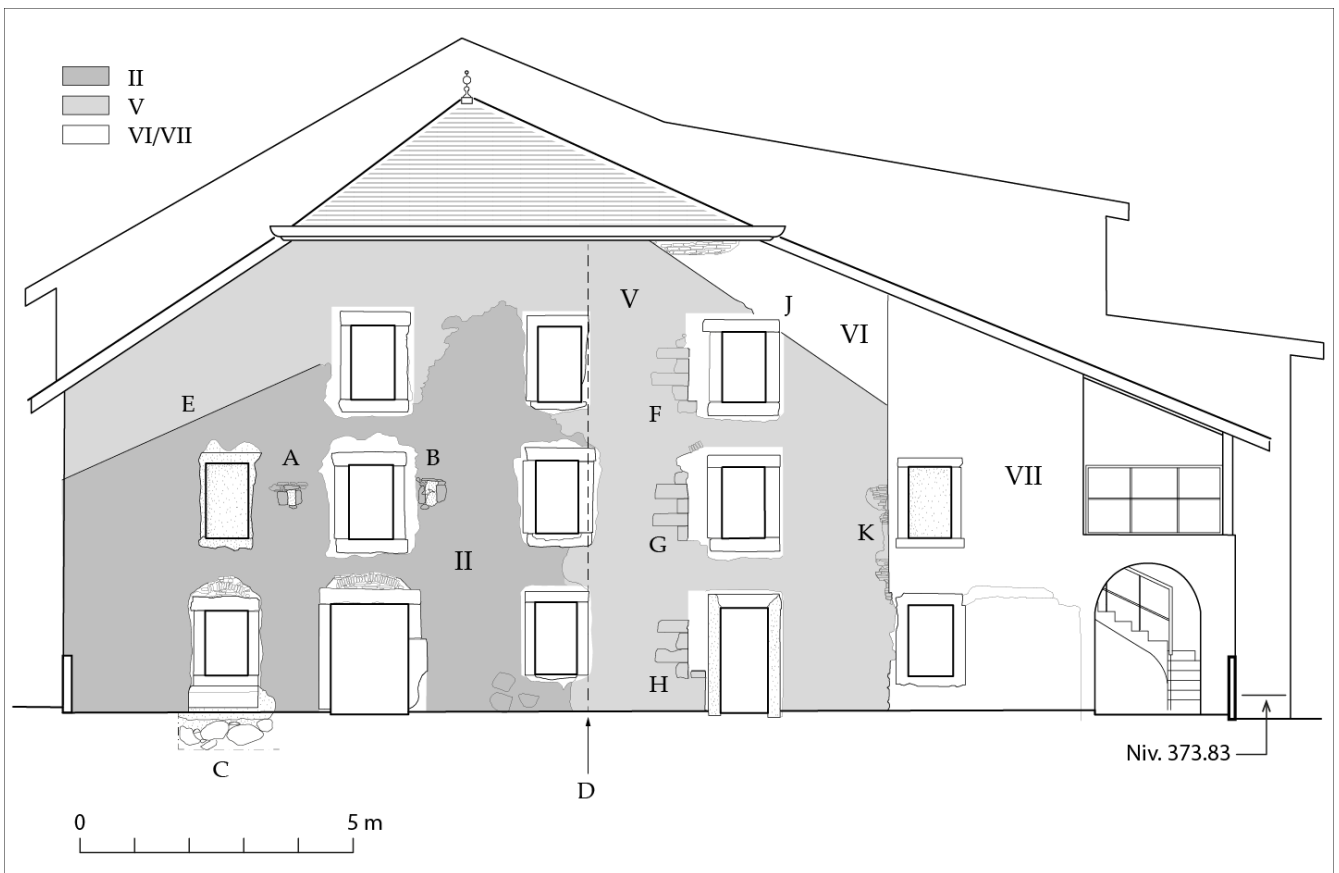


Figure 23. Relevé schématique de la façade (M3 et M4).

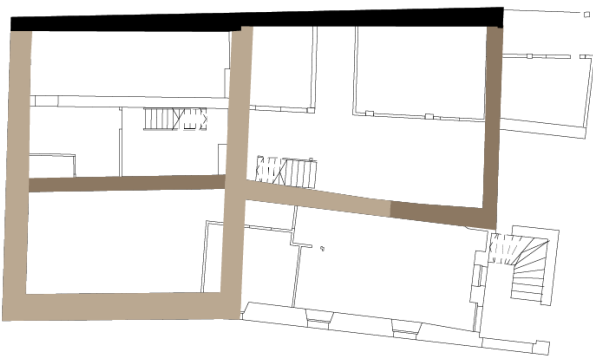
Phase II



Phase III



Phase IV



Phase V



Phases VI/VII

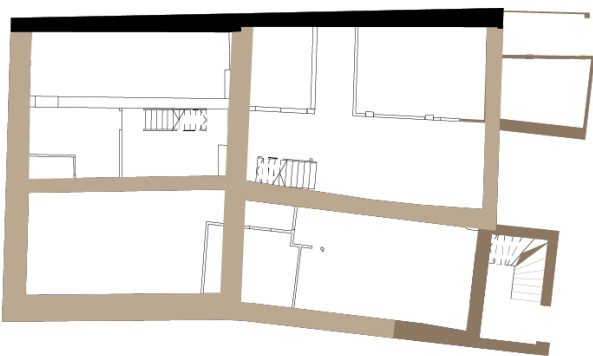


Figure 24. Plan des étapes successives de construction de la maison.



Figure 25. Cadastre de Savoie (1732). Parcelle 1507 correspondant à l'actuelle 10 quai d'Hermance.

5.2 Les reprises ultérieures

Les premières interventions postérieures au bâtiment d'origine décrit plus haut (**fig. 24 II**) n'apparaissent pas sur la façade actuelle de la maison. Il semble en effet qu'une première extension (**fig. 24 III**) soit construite au sud du bâtiment, contre le mur d'enceinte M1, mais en retrait de la façade M4, probablement à l'aplomb de M8. Côté sud, cette extension s'arrêtait environ 4 m plus loin, au niveau de l'arrachement E observé dans le mitoyen, avant de se développer, en un second temps jusqu'au mur M6 (**fig. 24 IV**). M9, M8 et M6 constituant cette phase n'ont cependant pas pu être étudiés en élévation, faute d'être décrépés pour M8 et M6, ou pour des raisons de temps pour M9, dont le très mauvais état de conservation a nécessité sa rapide démolition. La parcelle 1507 de la mappe savoyarde de 1732 est décrite dans le registre correspondant (Cadastre D Rg 36) comme « Maison Grange et place », appartenant à Charles Maret (**fig. 25**). La carte indique l'emprise de la parcelle entière, sans détail sur l'étendue des bâtiments, il est donc difficile de déterminer l'état du bâti en 1732. On peut toutefois supposer que la première extension (Phase III) remplissait déjà la fonction de grange qui va subsister.

Avant 1809, la grange est agrandie vers le sud, elle comprend alors les murs M6 au sud et M8 à l'ouest. Sur le mur mitoyen, cette extension vers le sud s'accompagne d'une surélévation dont les limites sont difficilement cernables (**fig. 8.1 IV, ou traitillé sous le chiffre IV**). Le bâtiment d'origine est subdivisé par le mur de refend M7. Le plan de la maison figure ainsi sur le cadastre français de 1809 (Cadastre E 8 et registre correspondant Cadastre E Rg 20) qui nous apprend que la moitié du bâtiment d'origine, côté lac et la parcelle immédiatement au sud (n^{os} 255 et 259) appartiennent à Jacob Delarue, alors que l'autre moitié, la grange et le reste de terrain au sud (n^{os} 256, 257, 258) appartiennent à George Aimé Delarue (**fig. 26, 24 IV**). Le mur de façade M3, d'après nos observations, ne semble pas avoir été surélevé à ce moment-là. On pourrait alors imaginer que la surélévation visible sur le mitoyen s'étendait jusqu'au mur de refend M7, plus haut que la façade, et qui supportait la toiture de la moitié est de la maison.

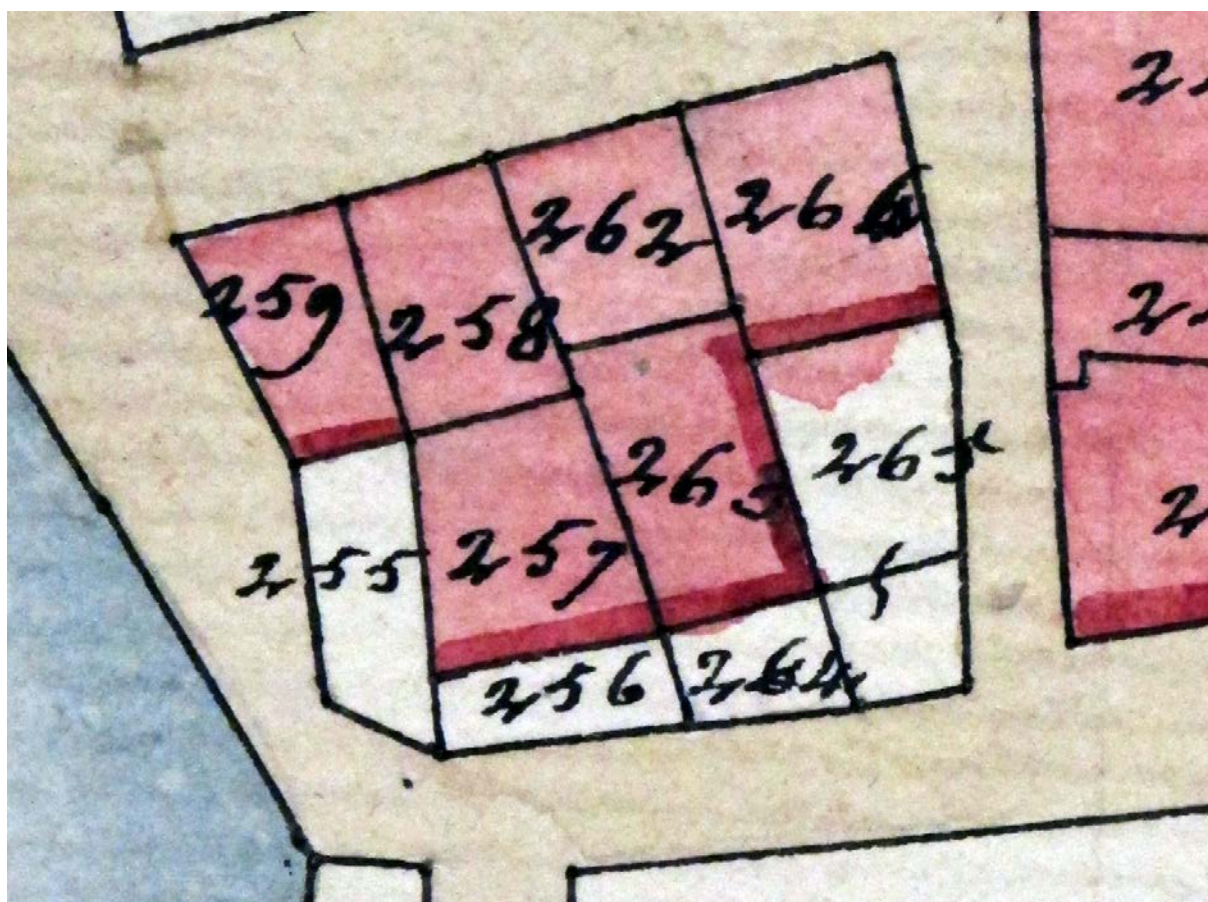


Figure 26. Cadastre français (1809).

Sur le plan cadastral de 1849 (Cadastre F 10) figure un bâtiment toujours divisé en deux parties est/ouest (**Fig. 27, n^{os} 133 et 132**). La maison côté lac présente cependant une extension vers le sud (**fig. 24 V**). La façade du bâtiment suit le désaxement de la limite de parcelle visible sur le plan de 1809. On observe un changement net de maçonnerie à partir de ce point (**fig. 23 D, 23 V, 29**). Le nouvel appareil intègre une large proportion de pierres de Meillerie, facilement identifiables et dont l'usage intensif au 19^e siècle est bien attesté (**fig. 28**). En outre, les montants nord en blocs de molasse de trois fenêtres sont conservés dans la maçonnerie (**fig. 23 F, G, H**). Ces ouvertures ont été en partie condamnées et en partie détruites par l'aménagement de nouvelles ouvertures légèrement décalées vers le sud, lors d'une phase plus récente. La limite supérieure de ce mur pignon est coupée par l'actuelle fenêtre sud du deuxième étage (**fig. 23 J, 30**).



Figure 27. Cadastre de 1849.



Figure 28. Maçonnerie en pierres de Meillerie, et encadrement en molasse d'une ancienne fenêtre.



Figure 29. *Le trait rouge indique la limite entre les deux maçonneries (fig. 23 II et V).*



Figure 30. *Sommet du mur pignon coupé par une fenêtre (à gauche).*

L'extrémité sud de la façade actuelle n'a pratiquement pas été décrépie, à l'exception de l'espace compris entre la fenêtre du rez-de-chaussée et le passage attenant, où l'on voit une maçonnerie en pierres de Meillerie et briques (fig. 31). La limite entre cette nouvelle extension (fig. 24 VI/VII) et la précédente est marquée par l'arrachement du chaînage d'angle de l'ancien mur M4 et son remplacement par un appareil en briques (fig. 23 K, 33). Cette phase entraîne une surélévation (fig. 30, 32). D'autre part, les ouvertures actuelles, organisées en cinq axes, trois au deuxième étage, avec deux portes au rez, datent probablement de cette phase de travaux entre la fin du 19^e et le début du 20^e siècle. On notera aussi la présence de deux fenêtres factices aux deux extrémités du premier étage. D'autres modifications ont certainement été apportées à l'édifice, sans qu'il ne soit possible de les mettre en évidence. La présence de ciment, notamment, signale des travaux intervenus durant le 20^e siècle (fig. 33).



Figure 31.



Figure 32. A droite, la surélévation du toit.



Figure 33. Chaînage d'angle remplacé par des briques.

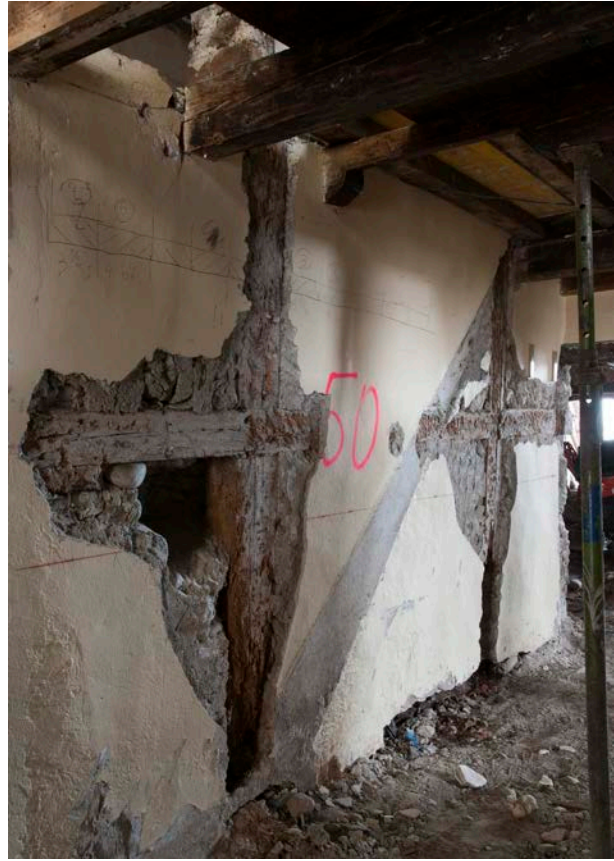


Figure 34. Mur M10 construit en colombage.

Sur le mur mitoyen, cette dernière grande modification du bâtiment se traduit, là aussi, par le rehaussement de la toiture (**fig. 8.1 VI, 10**).

Comme nous l'avons déjà noté, les aménagements intérieurs de la maison n'ont pratiquement pas été étudiés. Le mur M9 a été démoli pour des raisons statiques, il en a été de même du mur M10, en très mauvais état. Nous avons tout de même pu constater que ce dernier était bâti en colombage (**fig. 34**).

6. Conclusions

L'apport majeur du suivi de chantier au 10 quai d'Hermance est sans aucun doute la mise en évidence d'une portion du mur d'enceinte qui protégeait la ville basse du côté du lac. Ainsi la question de l'existence d'un tel système défensif dans cette partie du bourg peut-elle être considérée comme résolue, même si de nombreux points restent obscurs, tels que par exemple la suite du tracé de ce mur vers le nord, ou son ouverture au débouché des rues principales (**fig. 35**). La question de la localisation du port reste elle aussi en suspens.

L'étude du bâti sur la « maison Bossart », limitée par les contraintes du chantier, en particulier l'absence de piquage de la majorité des murs, ne nous a permis qu'une lecture approximative de son évolution. S'il est assez aisé de dater les phases récentes, grâce notamment aux plans cadastraux, la construction primitive ne peut être datée que dans une fourchette chronologique large, du 14^e au 17^e siècle.



Figure 35. Plan de la ville basse avec tracé hypothétique de l'enceinte côté lac.

7. Bibliographie

BLONDEL, Louis

1946-1947, « Les fondations de villeneuves ou bourgs neufs aux environs de Genève », dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. IX, pp. 4-8.

1956, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève, Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, série in-4°, t. VII, pp. 304-312.

BONNET, Charles

1971, « Les fortifications du Bourg-d'en Bas et l'ancien port d'Hermance », dans *Nos Monuments d'Art et d'Histoire*, t. XXII.4, pp. 163-169.

1973, « L'église Saint-Georges et l'ancien bourg d'Hermance », dans *Genava*, n. s., t. XXI, pp. 5-97.

1992, « Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1990-1991 », dans *Genava*, n. s., t. XL, pp. 5-23.

BUJARD, Jacques

1989, « Habitations du XIII^e siècle à Hermance », dans *Revue suisse d'art et d'archéologie*, t. 46, pp. 204-216.

1997, « Hermance, 1247-1997, une ville neuve médiévale », dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. 25, pp. 1-81.

2011, « Villes et bourgs neufs de Suisse occidentale – Observations archéologiques sur le processus d'édification aux 13^e et 14^e siècles », dans AS, SAM, SBV (éd.), *Habitat et mobilier archéologiques de la période entre 800 et 1350*, actes du colloque de Frauenfeld, 28-29 octobre 2010, Bâle, pp. 225-235.

DEUBER, Gérard

2002, « Hermance, ruelle des Galeries 15B, une maison gothique au front du lac », dans *Genava*, n. s., t. L, pp. 389-396.

DEUBER ZIEGLER, Erica, DEUBER, Gérard

2012, « Maison Quai d'Hermance 10 – Hermance. Rapport historique » (rapport commandé par la CMNS, non publié).

FATIO, Guillaume

1954, *Hermance, commune genevoise*, Genève.

GRANDJEAN, Marcel

1984, « Villes neuves et bourgs médiévaux, fondement de l'urbanisme régional », dans *L'homme dans la ville*, Cours général public 1983-1984, Publications de l'Université de Lausanne, fasc. LXII, pp. 61-100.